



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 22 JUIN 2026
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 22 DI GHJUGNU DI U 2026

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **élection des membres du bureau de l'ATC.**
Ughjettu : ***elezione di i membri di u scagnu di l'ATC.***



L'article 14 de la délibération n° 18/100 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2018, modifiant les statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse, stipule que : *« le conseil d'administration désigne en son sein un bureau composé, outre le président du conseil d'administration, de dix membres dont six administrateurs désignés en leur sein par les conseillers à l'Assemblée de Corse siégeant au conseil, les quatre autres membres étant désignés en leur sein par les autres administrateurs siégeant au Conseil. »*.

Conformément au même article : *« le bureau est seul compétent pour procéder à la répartition des aides et subventions, en application d'un règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse. Il rend régulièrement compte au conseil d'administration des décisions qu'il a prises.*

Le bureau peut, en outre, exercer les attributions légales qui lui ont été déléguées par le conseil d'administration, à l'exclusion du vote du budget de l'Agence.

Les conditions de quorum, de validité des voix, de représentation des membres absents et de validité de ses décisions sont identiques à celles prescrites par le conseil d'administration. »

À la suite du renouvellement du conseil d'administration, il convient donc de procéder à la désignation des membres du bureau. La désignation se fera conformément aux dispositions de l'article III du règlement intérieur du conseil d'administration.

Je vous propose de me faire part des candidatures et de procéder à l'élection du nouveau bureau de l'Agence soit :

- six (6) administrateurs désignés par les conseillers de l'Assemblée de Corse siégeant au conseil d'administration,
- quatre (4) administrateurs désignés par les autres membres.

Je vous prie de bien vouloir procéder à leur élection.